

Petite revue de presse sur une question récurrente : la Parentalité (septembre 2012)

Agence France Presse - 02.09.2012

"Aider les parents à être parents": un rapport recense des idées pour la France

Les parents ont-ils besoin d'être aidés pour s'occuper de leur progéniture ? En matière de soutien à la parentalité, un rapport remis lundi à la ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti détaille ce qui se fait à l'étranger et retient quelques idées pour la France, en retard dans ce domaine.

Dans la plupart des pays industrialisés, l'aide à la parentalité fait désormais partie des politiques sociales publiques, constate l'étude intitulée "Aider les parents à être parents", d'environ 200 pages, menée par le Centre d'analyse stratégique (CAS), dépendant des services du Premier ministre.

Il s'agit généralement d'assister les parents et de prévenir ainsi des comportements à risques pour la société, de la part de jeunes qui n'auraient pas été suffisamment bien encadrés sur le plan familial.

Mais pour faciliter cette intervention publique dans la sphère privée, nombre de pays veillent à donner des conseils au plus grand nombre, pour éviter la stigmatisation de certains et trouvent le ton juste: "soutenir plutôt que prescrire".

Malgré tout, il faut bien cibler parfois, par des programmes spécifiques, des parents ayant des problèmes particuliers (enfants drogués, en difficulté scolaire, familles monoparentales, etc...).

La France participe à ce mouvement général d'aide à la parentalité mais peine encore à regrouper et coordonner de nombreuses initiatives très éparpillées, note le rapport qui cite des exemples à l'étranger où quelques pays, généralement anglo-saxons et d'Europe du Nord ont pris de l'avance.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

©2012 Agence France-Presse

La Croix

L'aide à « la parentalité » doit progresser en France

LA CROIX – 3/9/12

Dans un rapport que *La Croix* dévoile en exclusivité, le Centre d'analyse stratégique (CAS) préconise six bonnes pratiques pour améliorer les services de soutien à la parentalité, qui font l'objet d'une demande croissante aujourd'hui.

Ces propositions s'appuient sur l'analyse approfondie d'expériences menées à l'étranger auprès de parents confrontés à des difficultés familiales.

L'enjeu : conforter les parents dans leurs compétences, sans « prescrire » ni stigmatiser.

À Rennes, des Clubs parents se réunissent pour confronter leur expérience éducative autour d'un expert (psychologue, enseignant ou encore médiateur familial). Dans le Territoire de Belfort, des Ateliers de la pratique permettent de conforter les parents dans leurs compétences à travers la mise en scène de situations vécues avec leurs enfants.

Ainsi, un peu partout en France, sous l'impulsion des caisses d'allocations familiales (CAF), des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) et du monde associatif, des services de « soutien à la parentalité » ont fleuri ces dernières années. Ils correspondent à une demande croissante des familles, mais méritent encore d'être développés dans notre pays. Telle est la conclusion d'un rapport présenté aujourd'hui par le centre d'analyse stratégique (CAS, ex-Commissariat du plan), dont *La Croix* dévoile les préconisations.

Améliorer le bien-être de toute la famille

L'objectif de ce travail inédit est d'éclairer la situation française en s'inspirant de ce qui se passe à l'étranger. Pour cela, les chercheurs du CAS ont effectué une analyse détaillée des dispositifs de soutien dans les pays de l'OCDE, en retenant 50 actions concrètes. Mais au juste, qu'est-ce que « l'aide à la parentalité » ?

Selon les auteurs, elle obéit à trois principes : elle s'adresse aux parents (et non directement aux enfants) ; elle vise « *explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents* » ; enfin, elle agit sur les « *compétences parentales* ».

Le champ est donc large : il peut s'agir de conseils, de groupes de parole, de médiation familiale, etc. Selon la ministre déléguée à la famille, Dominique Bertinotti, « *ces services doivent s'adresser à tous les parents, à différents moments de leur vie, lorsqu'une question ou une difficulté se présente* ».

Ne pas « prescrire »

La nécessité de telles politiques a émergé dans les années 1980, sous une double impulsion : d'une part l'évolution des structures familiales (séparations, mères seules, etc.) et du statut de l'enfant et, d'autre part, l'intérêt croissant des pouvoirs publics pour « l'investissement social » dans une logique de prévention des risques.

« *Non sans controverse* », souligne le rapport. Car cette approche soulève de nombreuses questions éthiques : comment accompagner les parents sans « prescrire » ? Comment éviter de stigmatiser ceux qui ont recours à l'aide ? Le sentiment d'être de mauvais parents aurait pour effet de les détourner de la main tendue...

Un manque de pilotage

En France, il reste beaucoup à faire. En 2009, la Cour des comptes avait déploré un empilement de dispositifs, une mauvaise répartition sur le territoire, un manque de pilotage et des financements épars (120 millions d'euros environ par an sont alloués à ces actions, la moitié financée par la Caisse nationale des allocations familiales, l'autre par l'État et les collectivités).

Domage : car à en croire Marie-Pierre Hamel, chargée de mission au CAS, ce type de soutien obtient des résultats « *sans être dispendieux* ».

Trois grands enseignements

Dans le rapport, elle préconise donc six bonnes pratiques, découlant de trois grands enseignements tirés de l'étranger. Le premier est qu'il faut aller là où les parents se trouvent : « *Au Danemark, on forme les personnels de santé, des crèches et les enseignants aux questions de parentalité*, détaille Marie-Pierre Hamel. *En Finlande, chaque mairie dispose d'un bureau de soutien aux parents, où des conseillers sont disponibles.* » Manière d'éviter deux écueils : les difficultés d'accès et un ciblage trop précis des publics.

Deuxième principe : favoriser des programmes animés par les parents pour les parents, une mesure qui retient l'attention de la ministre de la famille. « *Les pairs sont des relais essentiels pour se sentir en confiance et partager son expérience de façon constructive* », note Dominique Bertinotti.

« *En France, on est encore très imprégné de l'héritage du travailleur social à l'ancienne, qui vient dire à la famille ce qu'il faut faire*, observe Sylvain Lemoine, autre auteur du rapport, qui a rejoint le cabinet ministériel. *Aujourd'hui, beaucoup de parents se sentent plus à l'aise dans une approche collective où l'on trouve la solution ensemble.* » Comme en Israël, où des parents « formateurs » viennent en aide à d'autres dans le domaine scolaire (programme « Hippy »).

Troisième enseignement, enfin : la nécessité d'un accompagnement renforcé lorsque les actions de soutien ont recours à une incitation financière ou une éventuelle sanction (c'est le cas, en France, avec les contrats de responsabilité parentale, qui peuvent se traduire, en cas de manquements, par une suspension des allocations familiales).

Pour Dominique Bertinotti, les parents ne sont « *pas démissionnaires* » mais ont « *besoin qu'on leur donne les moyens de réussir l'éducation de leurs enfants* ». La ministre a missionné l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) pour auditer le secteur.

MARINE LAMOUREUX

Quatre expériences qui marchent à l'étranger

Dans son rapport, le Centre d'analyse stratégique met en lumière 50 actions menées dans d'autres pays pour aider les parents à être parents.

Focus sur quatre d'entre elles, dans des domaines variés.

« L'Académie des parents » aux États-Unis

Certains parents, pour des raisons diverses (maîtrise imparfaite de la langue, mauvais souvenirs de l'école, etc.), ont des difficultés à aider leur enfant dans sa scolarité – alors que leur implication compte pour beaucoup dans la réussite des élèves. Forts de ce constat, plusieurs établissements aux États-Unis ont mis en place, ces dernières

années, des programmes de soutien (appelés « The Parent Academy Programs »). L'objectif est de permettre aux parents d'aider leurs enfants à faire leurs devoirs et à s'investir dans leur parcours.

Dans son rapport, le Centre d'analyse stratégique évoque en particulier l'Académie des parents de Philadelphie, sur la côte est des États-Unis, qui grâce à des fonds fédéraux offre aux parents une mise à niveau en mathématiques et en anglais ainsi que d'autres sessions sur le fonctionnement du système éducatif ou les règles de conduite. Souvent ces cours sont proposés dans les écoles elles-mêmes, une manière de faire entrer les parents dans l'école et de les familiariser avec cet univers.

Les « soirées de gars » au Canada

Cette action menée dans une école primaire du Québec a été primée par le ministère de l'éducation canadien. Le principe est simple : l'établissement organise des soirées de lecture, à destination exclusive des garçons – les fils, les pères, les grands-pères – autour des héros d'enfance de ces derniers, de Bob Morane à Harry Potter.

Ce sont les « soirées de gars », animées par le bibliothécaire de l'établissement. L'idée est de donner le goût de la lecture aux enfants, bien sûr, mais aussi de renforcer les liens familiaux, qui peuvent avoir été fragilisés par un divorce ou l'éloignement géographique, par exemple. Après le prix reçu, d'autres établissements scolaires se sont montrés intéressés au Canada.

« Entre-parents », en Suisse

Le programme « Entre-parents » est un bon exemple d'action de soutien à la parentalité misant sur le recours aux pairs. Ce service, proposé par plusieurs cantons suisses, s'adresse aux pères et aux mères d'enfants de moins de 3 ans qui veulent renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'éducation.

Pendant huit semaines (à raison d'une rencontre hebdomadaire de deux heures dans un local), les participants suivent des ateliers sur des thèmes précis, animés par des parents « formateurs » : l'autorité, le sommeil, l'estime de soi, la nourriture, etc. Le fondement du projet repose sur l'idée d'échanges et de partage d'expérience entre parents plutôt que sur la « prescription » de telle ou telle manière de faire.

« Gingerbread » pour l'aide aux mères seules, en Grande-Bretagne

Au Royaume-Uni, l'association Gingerbread (littéralement « pain d'épices ») vient en aide aux familles monoparentales (principalement les mères isolées mais aussi les pères élevant seuls leurs enfants) et revendique actuellement 35 000 membres.

Elle offre un panel de services : une ligne téléphonique pour obtenir des conseils pratiques, des groupes locaux d'entraide, des activités ludiques à destination des parents et de leurs enfants. Elle organise également des sessions de formation pour les professionnels amenés à travailler avec des familles monoparentales.

L'association soutient et oriente les parents en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, l'organisation de la garde entre parents séparés, les droits sociaux, etc.

Marine Lamoureux

INTERVIEW EXCLUSIVE : 07/09/2012

Dominique Bertinotti : « L'aide à la parentalité relève des missions de service public »

Le 3 septembre, le Centre d'analyse stratégique a remis à Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille, un rapport sur les dispositifs de soutien à la parentalité (1). Il doit alimenter, dans les mois qui viennent, une concertation visant à donner plus de cohérence et de visibilité aux initiatives existantes.

Interview

Pourquoi « aider les parents à être parents » ?

Tout se passe comme si, par le passé, les parents l'étaient par « instinct ». Or, aujourd'hui, quel que soit leur milieu social, le lieu où ils vivent ou leur niveau de ressources, ils éprouvent, à un moment de leur vie de parents, le besoin d'être aidés dans cette fonction.

C'est une nouveauté, que j'ai expérimentée lorsque j'étais maire du 4^e arrondissement de Paris. Alors qu'ils vivaient dans un environnement plutôt favorisé, j'ai rencontré des parents désemparés, pour certains angoissés. J'ai répondu à ce constat en créant un pôle parents, qui proposait à la fois des services classiques (inscription à la crèche, paiement de la cantine scolaire...) et innovants, comme du conseil juridique ou l'accès à des pédo-psychiatres. C'était également un lieu d'information et d'échange de bonnes pratiques entre parents. En effet, on se sent moins isolé lorsque l'on constate qu'on n'est pas seul à rencontrer des difficultés.

Comment expliquez-vous l'émergence de ce besoin social ?

Nous vivons dans une société de la réussite, qui ne laisse pas beaucoup de place à la possibilité de se tromper. En matière d'éducation des enfants et de réussite scolaire, la pression exercée sur les parents, et sur les femmes en particulier, est très forte.

Ce phénomène touche tous les milieux sociaux et est relayé par les médias : il faut choisir la bonne poussette, le bon jouet, etc., la pression est terrible ! Par ailleurs, dans le passé, la famille s'envisageait au sens large.

L'éducation de l'enfant pouvait être assurée aussi par des oncles, des grands-parents... Aujourd'hui, du fait de l'évolution des modes de vie, les couples affrontent parfois dans la solitude les difficultés qu'engendre l'éducation d'un enfant. Il y a donc une demande de soutien.

Mais - et je me situe là en rupture avec le gouvernement précédent - il est hors de question de stigmatiser les familles. Personnellement, je n'en ai pas rencontrées qui se disent démissionnaires et qui en sont fières ! Ce sont des familles qui sont parfois en grande détresse : ce n'est pas en les stigmatisant qu'on les aidera. Je serai donc la ministre de toutes les familles, mais aussi de tous les parents. Aider les parents à bien éduquer leurs enfants est une exigence qui relève des missions de service public.

La suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire vous semble-t-elle pertinente ?

A peine 250 familles ont été concernées par ce dispositif. C'est bien la preuve qu'il ne sert pas à grand-chose. Je ne crois pas que c'est par la sanction que nous responsabiliserons les familles.

Cela ne veut pas dire qu'il faut se substituer à des parents qui sont parfois insuffisamment présents. Ce n'est pas en prenant des mesures de rétorsion qu'on les convaincra, mais bien plutôt en les faisant rentrer dans une forme de contrat « donnant-donnant ». Lorsque vous voyez quelqu'un qui se noie, vous ne lui enfoncez pas la tête sous l'eau !

Dans ce domaine, les outils ne sont pas seulement financiers. Le rôle des prestations monétaires est important, mais il y a aussi un besoin d'écoute, d'accompagnement. Le rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS) le démontre : de nombreux pays ont mis en place des dispositifs de soutien à la parentalité très intéressants. Dans certaines expériences, nous sommes presque dans la formation du parent. On peut réellement convaincre et aider les parents à faire eux-mêmes du soutien scolaire, par exemple. Même s'ils n'ont pas fait d'études, ils pourront dire à leur enfant : « Je sais pourquoi ton professeur t'a demandé de faire cet exercice ».

Quels enseignements retirez-vous du rapport du CAS ?

D'abord un constat. Même si, en matière de soutien à la parentalité, la France est moins avant-gardiste que l'Europe du Nord par exemple, les initiatives sont nombreuses. Mais les acteurs agissent souvent de façon isolée, sans réelle coordination ni vision globale. Il faut lutter contre ce mal français qu'est l'empilement des dispositifs. Il faut aussi faciliter l'accès des parents à l'information. Vous êtes un parent en difficulté, que faites-vous ? Vers qui vous tournez-vous ? Aujourd'hui, c'est très flou. Faut-il créer une plate-forme internet ? Un numéro de téléphone dédié ? Un lieu où les familles puissent se rendre ? Les modalités peuvent être diverses, mais il faut une indication très claire des dispositifs existants.

La rentrée des classes est aussi la rentrée des parents : nous pourrions imaginer qu'à cette occasion, les parents soient systématiquement informés qu'en cas de difficultés, ils pourront consulter tel site internet, aller dans tel lieu... C'est aux collectivités locales et aux associations, que l'Etat est amené à subventionner ou à financer, de définir comment elles souhaitent améliorer cette visibilité.

Par ailleurs, de la même façon que nous définissons les missions de service public de la petite enfance, nous allons travailler, en concertation avec les familles et les collectivités, à la définition des missions de service

public d'aide à la parentalité. Chaque parent, quel que soit l'endroit où il habite, doit pouvoir, à un moment donné, être aidé dans son parcours de parent. Il y a également un travail à mener pour évaluer les dispositifs existants.

A quel niveau faut-il piloter cette politique ? Souhaitez-vous plus de décentralisation ?

En matière d'aide à la parentalité, les missions de service public sont très éclatées. Il manque un véritable pilote, un coordinateur. Dans les mois qui viennent, nous allons décider, avec les collectivités, qui sont elles-mêmes demandeuses, qui doit assumer ce rôle : la commune, l'intercommunalité, le département, la région ? Rien n'est tranché.

Géographiquement au moins, une échelle comme celle de la région a une vraie pertinence. Nous allons également travailler sur ce dossier au moment de la renégociation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) avec la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), début 2013. Le soutien à la parentalité fait partie de ses objectifs.

Allez-vous y associer les agences régionales de santé ?

Cela ne fait pas partie de nos priorités, même si la gouvernance du système de santé au niveau régional nous inspire. Mais aborder l'aide à la parentalité en prenant comme porte d'entrée la santé nous semble trop spécifique, d'autant que nous cherchons à banaliser et à universaliser ces soutiens. Nous souhaitons que les parents y aient recours lorsque ça va mal, mais aussi lorsque tout va bien, car c'est le meilleur moyen de prévenir les difficultés.

Faut-il, comme le préconise le rapport du CAS, des aides spécifiques en fonction des publics ?

En effet, les priorités ne sont pas les mêmes dans les quartiers aisés et dans ceux en grande difficulté. A Pierrefitte, en Seine-Saint-Denis, les mères de famille disposent d'une médiatrice, à qui elles peuvent faire appel pour préparer un rendez-vous avec le conseiller principal d'éducation du collège, par exemple. Car même si elles maîtrisent bien le français, ce genre de démarche les impressionne.

Dans le 4^e arrondissement de Paris, les parents n'avaient pas du tout cette demande ! En revanche, nous étions confrontés au problème des « enfants carte bleue » : ils ne leur manquaient rien, sauf que leurs parents s'intéressent à eux. On voit donc que si la demande de soutien est partout, elle varie suivant les lieux, les milieux sociaux. Il appartient aux collectivités, en fonction des besoins qu'elles détectent sur leurs territoires, de définir des priorités.

Dans un contexte de restriction budgétaire, envisagez-vous de revenir sur le principe de l'universalité des allocations familiales, pour aider mieux les familles qui en ont le plus besoin ?

L'universalité des allocations familiales est un engagement du président de la République.

Faut-il aider spécifiquement les pères ?

Dans le passé, le rôle des pères était avant tout d'assurer le gîte et le couvert, et d'apporter un peu d'autorité. Ils étaient moins présents qu'aujourd'hui dans l'éducation des enfants. Mais dans ce domaine, les choses ont changé, notamment parce que les femmes ont pris leur place dans la vie active. Les mentalités doivent donc évoluer.

Comme l'explique le sociologue François de Singly, notre société a besoin de « re-pères ». Quand un père souhaite s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants, il faut donc lui en donner les moyens.

Nous devons surtout aider les pères dans le monde de l'entreprise, pour que ceux qui veulent aller chercher leur enfant à la crèche ou à l'école puissent le faire. Nous pourrions également réfléchir au moyen de mieux répartir l'allocation de rentrée scolaire lorsque les deux parents ne vivent plus ensemble. Ce serait compliqué, mais nous le faisons déjà pour les allocations familiales.

Quel regard portez-vous sur l'action du précédent gouvernement en matière de développement des modes de garde de la petite enfance ?

Je suis très critique sur la politique menée par Nadine Morano. Tout a été focalisé sur les modes de garde. Je préfère parler d'accueil. Les parents souhaitent que leurs enfants soient accueillis par des professionnels expérimentés et qualifiés, qui les éveillent, les sollicitent.

A cet égard, je regrette la baisse du seuil de compétences exigé, tout comme l'abaissement du taux de scolarisation des 2-3 ans. Je reste choquée par les propos de l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, qui a réduit le travail des enseignants de maternelle à « changer des couches ».

Il faut rouvrir le débat dans ce domaine, car les inégalités scolaires commencent très tôt, et la petite enfance peut être le moment de les prévenir. Quant au développement de l'offre, c'est aux collectivités de faire remonter les besoins, de sorte que tous les parents puissent trouver au moins un mode d'accueil sur leur territoire. J'aime beaucoup l'expression de Jean-Marc Ayrault, selon laquelle l'État doit assurer un rôle de stratège. Il doit être garant du nombre de places créées, du respect des délais, de l'évaluation de la qualité.

Supprimerez-vous le décret « Morano » de 2007 (2) ?

Toute suppression, si elle a lieu, devra s'accompagner d'une nouvelle loi ou au moins d'une nouvelle contractualisation. Là encore, nous profiterons de la renégociation de la COG avec la Cnaf pour rouvrir le débat.

(1) « Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale », juillet 2012.

(2) Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique.

Propos recueillis par Hélène Delmotte et Stépha...

La Vie

PARENTALITE

Les parents ont (aussi) besoin de soutien !

La Vie - Propos recueillis par Stéphanie Combe - publié le 04/09/2012

Et si les entreprises offraient une heure à leurs salariés-parents le jour de la rentrée des classes ? C'est ce que suggère Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille, dans une interview donnée à lavie.fr à l'occasion de la remise du rapport « Aider les parents à être parents ». Et vous, quelles sont vos idées pour soutenir les parents dans leur mission ?

La Vie : Vous voulez faire évoluer les mentalités, notamment dans le monde du travail...

Dominique Bertinotti : Des parents bien dans leur peau sont des salariés motivés. C'est ce que souligne le rapport qui vient d'être rendu. C'est pourquoi je propose d'instituer « l'heure des parents » le jour de la rentrée scolaire, en septembre. Elle permettrait d'accompagner son enfant le matin, ou de quitter plus tôt son travail afin d'aller le chercher à l'école. C'est symbolique, mais pourrait contribuer à la prise en compte des salariés qui sont parents. Etre en souffrance au travail ne comporte pas d'intérêt pour l'entreprise. Le Rapport le montre : assouplir certains horaires, par exemple, afin de prendre en compte les contraintes familiales augmente la productivité. Je visite d'ailleurs jeudi une entreprise qui a adopté une Charte de la parentalité.

Comment expliquez-vous les difficultés que rencontrent les parents aujourd'hui ?

Je ne sais pas s'il est plus difficile d'être parents aujourd'hui, qu'il y a vingt, cinquante ou cent ans. Mais j'observe que le réseau familial large sur lequel s'appuyaient les parents -grands-parents, oncles et tantes – existe beaucoup moins. Les parents se retrouvent seuls. Par ailleurs, dans notre société de la performance, il faut tout réussir, en particulier quand on est une femme ! L'erreur n'est pas tolérée. Notre système scolaire est fondé sur l'échec et non sur la valorisation de la réussite. Cela se répercute dans l'impératif de réussir l'éducation de ses enfants. Or, quand on est parent, on le sait : on peut connaître des difficultés plus ou moins grandes, il est légitime de demander de l'écoute, un soutien, une aide. J'aimerais rétablir un droit à l'imperfection ! J'ajoute que cette demande de soutien affecte tous les milieux sociaux, pas seulement les familles monoparentales ou d'origine modeste.

Quelle est votre appréciation sur ce qui existe en France ?

La France a pris du retard sur cette question de la parentalité. Il existe déjà de belles initiatives en France, tels les « clubs parents » en Ille-et-Vilaine, animés par des parents bénévoles, qui permettent des échanges informels. Au centre social de Pierrefitte, en Seine-Saint-Denis, tous les samedis, après leur marché, des mères de famille échangent pendant 2 h. Elles abordent aussi bien des problèmes complexes tels que les rapports police/jeunes, que leur quotidien, la scolarité, l'alimentation, etc. Ces rencontres rompent l'isolement, elles évitent de se sentir stigmatisés « mauvais parents ». Je veux offrir aux parents des lieux neutres où trouver la diversité des possibilités. Maire dans le IVe, j'ai ainsi introduit un « Pôle parents » à la mairie, où ceux qui le souhaitent peuvent rencontrer un pédopsychiatre, une association avec des compétences juridiques, un médiateur, etc. L'objectif est qu'à la fin du quinquennat, tout parent puisse avoir accès à l'aide à la parentalité dont il a besoin. Le quinquennat précédent a pu stigmatiser les familles, je serai dans la revalorisation des parents.

Quel rôle l'Etat pourrait-il jouer ?

La politique familiale ne se définit pas seulement par une politique d'aide financière, mais aussi par une réflexion sur les missions de chacun. Un Etat stratège coordonne l'action, l'évalue, supprime ce qui ne fonctionne pas et valorise ce qui a fait ses preuves.

En tant que Ministre déléguée à la Famille, quelles sont vos priorités ?

Dans le cadre de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf, qui sera signée au premier trimestre 2013, je vais me consacrer en priorité sur les missions de service à la petite enfance. En octobre, je vais engager une concertation aussi bien des citoyens que des organismes, dans quatre régions. Elle commencera début octobre et durera trois mois. Elle permettra d'entendre les demandes et de recueillir les propositions en matière d'enfance et de parentalité. Il s'agira surtout d'assurer une égalité sur tout notre territoire, et d'offrir une offre moins disparate qu'aujourd'hui. Je pense étudier notamment la scolarisation des 2-3 ans, non pas pour la systématiser. Mais nous savons que les inégalités se creusent dès le plus jeune âge. Pourquoi alors ne pas imaginer des classes passerelles, entre la crèche et l'école, qui permettraient de corriger ces inégalités ? Je m'attacherai aussi à une simplification administrative concernant les prestations familiales. C'est un vrai dédale aujourd'hui, aussi bien pour les allocataires que pour les agents.

Et si des parents aidaient d'autres parents en difficulté ?

Reporters d'Espoirs | Agence de presse par **Carole Dieterich**

A Nîmes, des bénévoles de l'association Paseo suivent des familles (Paseo)

Devenir parent et assumer ce rôle au quotidien n'est pas facile. Dans plus de la moitié des cas (56%), la naissance d'un enfant bouleverse la vie de son père et de sa mère au point que ceux-ci se sentent désorientés et démunis, selon une étude de 2011 du secrétariat d'Etat à la Famille. Dans les foyers les plus modestes, ils sont jusqu'à 64% à estimer que la parentalité est une affaire décidément bien compliquée.

Souvent, la crainte du regard de l'autre et la honte de ne pas s'en sortir dissuadent les personnes de demander de l'aide aux services sociaux. Beaucoup se tournent vers leur famille, leurs amis ou même leurs voisins. Mais les autres finissent par se replier sur leur foyer. Isolés. Esseulés. En difficulté. Et ce sont les enfants qui trinquent.

L'idée

Alors pourquoi ne pas demander à d'autres parents, à peu près sereins, de venir en aide à ceux qui ne s'en sortent pas... encore ? Depuis près de 40 ans, une association britannique applique à la lettre le concept. Home-Start aide les familles en situation d'isolement ou de crise à reprendre confiance et à briser leur exclusion sociale.

Un parent se rend chaque semaine au domicile de la famille dans le besoin, l'accompagne dans son quotidien tout en l'aidant à accomplir ses tâches ménagères et administratives. L'objectif est de donner aux grands, comme aux petits, de nouveaux repères, que chacun s'y retrouve et retrouve un peu de tranquillité.

Ce soutien, apporté par des bénévoles eux-mêmes parents, est généralement mieux accepté, car moins stigmatisant. Les familles se sentent plus à leur aise et ressentent moins de culpabilité. Anne-Françoise Dequière, maître de conférences à l'Institut social de l'Université catholique de Lille :

« Comparé aux services sociaux, le bénévole est un parent qui rencontre les mêmes difficultés que les usagers. Il n'a pas de mandat professionnel. Il n'a pas de comptes à rendre non plus. Sa relation se tisse d'égal à égal. »

Ce type d'assistance n'a pas pour autant vocation à remplacer l'action des services sociaux, mais il peut s'inscrire dans une démarche préventive ou en complémentarité avec l'intervention de professionnels.

En 2011, l'association britannique a aidé près de 36 000 familles. Au bout d'un an, plus de 90% d'entre elles se sentaient mieux intégrées dans leur environnement et utilisaient davantage les services de proximité.

Comment la mettre en pratique ?

Home-Start a voulu que son savoir-faire fasse des petits. En 1998, elle crée une organisation internationale, Home-Start International, pour encourager les initiatives qui vont dans son sens. Aujourd'hui, plus d'une quinzaine de pays en sont membres : l'Australie, le Canada, Israël, le Kenya, l'Afrique du Sud ou le Sri Lanka ou encore la Norvège...

L'association Paseo aide des familles (Paseo)

En France, c'est Paseo, également affiliée au réseau Home-Start, qui porte le projet. En 2007, l'association installe ses quartiers dans le secteur de Pissevin, à Nîmes (Gard), où 83% des familles sont suivies par une assistante sociale et où 60% des locataires vivent en-dessous du seuil de pauvreté (877 euros par mois). Laurence Relin, fondatrice et coordinatrice de l'association :

« Lorsque j'habitais à Londres, j'étais bénévole pour Home-Start. Je n'étais alors qu'une "simple" maman, mais j'avais réussi à remotiver une autre mère. A mon retour en France, je me suis rendu compte qu'il n'existait aucune association similaire. »

En 2011, les dix-sept bénévoles de Paseo ont suivi 25 familles, soit plus d'une soixantaine d'enfants. Un chiffre en progression constante depuis cinq ans. Généralement, les familles arrivent grâce au bouche à oreille : seules 9% d'entre elles sont recommandées par les services sociaux.

Retrouver son autonomie

Contrairement aux autres formes de soutien à la parentalité, comme les groupes de parole, l'accompagnement est ici individuel et à domicile. Claire Gheeraert est à la retraite. Depuis trois ans, elle a suivi plusieurs foyers :

« Dans l'une des familles, les travailleurs sociaux s'occupaient plutôt des enfants et moi, de la maman. Je l'emmenais chez le médecin, faire les courses. J'avais l'impression d'être une tante, qui lui apprenait plein de choses. »

Les bénévoles, comme Claire, suivent au préalable une formation de 30 heures et s'engagent ensuite à consacrer un minimum de trois heures hebdomadaires à la famille dont ils s'occuperont.

Parfois, ils apportent avec eux des jeux de société, pour apprendre aux parents à tisser une certaine complicité avec leurs enfants. Fatima Bellouti a débarqué à Paseo lors de sa quatrième grossesse, lasse et complètement découragée à l'idée d'avoir un enfant de plus :

« La bénévole m'a sortie de chez moi et m'a fait oublier ma grossesse imprévue. J'ai réalisé que je pouvais jouer avec mes enfants, sans me prendre la tête. J'ai également découvert des activités. Depuis, je continue d'emmener mes enfants à la médiathèque. »

Les visites ne durent qu'un an : le but est que la famille retrouve son autonomie. Dans plus de 90% des situations, c'est effectivement le cas.

Ce qu'il reste à faire ?

En France, il existe d'autres structures comparables à Paseo :

- L'association Dixième famille privilégie la solidarité en réseau : neuf familles se relaient au chevet d'une dixième, en détresse sociale ;
- Le Centre français de la protection de l'enfance permet aux volontaires de parrainer un enfant, au sein d'une famille en difficulté.

Et pourtant, la généralisation de ce type d'approche, en France, n'est pas pour demain, explique Jean-Louis Laville, chercheur au Laboratoire interdisciplinaire en sociologie de l'économie (LISE, Paris). L'intervention sociale reste pensée comme un ensemble d'actes techniques. Et l'une des caractéristiques propres à la France est d'idéaliser le travail social, au détriment du bénévole :

« Pourtant, ce sont deux évolutions complémentaires. Les formules les plus dynamiques sont celles qui reconnaissent la complémentarité entre bénévoles, usagers et professionnels. »

Il est urgent de ne plus opposer le travail des bénévoles et la mission des professionnels. De privilégier les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), qui fêtent cette année leur dixième anniversaire... Ce modèle juridique d'organisation permet à plusieurs catégories d'acteurs de s'associer autour du même projet, de produire ensemble... de l'intérêt collectif.

10 avril 2011, par Jean-Pierre Rosenczweig

Les limites de l'hymne à la parentalité



Comment ne pas être d'accord avec le constat que nombre d'enfants – au sens juridique du terme un enfant est une personne de moins de 18 ans – souffrent d'un déficit d'exercice de l'autorité parentale ? Comment ne pas opiner quand on relève que trop sont rapidement dans la toute-puissance du fait de certaines carences parentales ? Au point d'être maltraitants avec leur environnement, dont leurs parents, et bien évidemment engagés dans des démarches de violence dès qu'ils se heurtent à des oppositions comme il ne manque pas de s'en présenter tous les jours.

Avec Sébastien Pietrasanta, maire d'Asnières sur Seine, dans un « Rebonds paru dans Libération le 4 avril dernier (« Violences des jeunes : restaurer l'autorité parentale »), j'entends qu'il ne faut pas tout renvoyer toute l'explication de la violence des plus jeunes sur la société, mais pointer les responsabilités familiales dans l'éducation, bonne comme mauvaise, des enfants. Pour autant, quitte à se démarquer de la posture manichéenne du déterminisme social, il faut se garder d'abonder avec un discours dominant, de tous bords, également très simplificateur dans les constats comme dans les réponses préconisées, qui reporte la responsabilité de la violence des jeunes sur les seuls parents.

D'autant que derrière ce discours fustigeant les parents on retrouve généralement celui sur les couches populaires - classes laborieuses, classes dangereuses-, auquel on ne manque pas d'associer celui sur ces « banlieues » criminogènes et, bien sûr, l'immigration qui peuple ces poches de pauvreté. On sait sur quoi de discours de culpabilisation débouche : le haro sur la prétendue irresponsabilité parentale, l'appel mythique à la mobilisation des parents par la menace du retrait des allocations familiales (« Il faut les prendre au portefeuille ! »), ou encore l'engagement de la responsabilité parentale pour non exercice explicite de l'autorité parentale (art. 227-17 du CP, 2 ans et 30 000 euros d'amende, et déjà un stage un stage de parentalité de 5 fois deux heures). On envisage même de trouver une responsabilité implicite du simple fait que la descendance n'obéit pas aux juges et réitère (proposition Ciotti de cet été).

Sébastien Pietrasanta pointe un vrai problème, mais ses ellipses recouvrent toute la difficulté de l'exercice auquel il appelle. Entonner l'hymne à la parentalité ne suffit pas si l'on ne réunit pas les conditions concrètes d'exercice de cette partition. On est dans l'incantation, avec parfois des débordements. Comme celui de dire - et l'élu socialiste y cède - que tout cela est la faute de la reconnaissance des droits de l'enfant. : « Il faut en finir

avec l'enfant-roi ». Comme si dans ce pays l'enfant avait jamais été roi ... D'autres déjà dénonçaient, voici quelques années, les excès du «droit de l'hommeisme». Surprenant ici de la part d'un élu de gauche. S'agissant des explications il est essentiel de rappeler que l'éducation est parentale comme sociale. On est désormais, plus que jamais dans un jeu de co-responsabilité. D'où la nécessité permanente de revisiter les frontières du public et du privé, avec la professionnalisation croissante des interventions sociales en identifiant qui fait quoi pour éviter les confusions et les tentations de conflits positifs (on se déchire l'enfant) ou négatif (personne ne fait rien).

On peut même aller plus loin que ne le fait le maire d'Asnières en affirmant que l'éducation d'un enfant est d'abord familiale, subsidiairement nationale. Concrètement on a tendance à se défausser sur l'Education nationale de responsabilités qui sont d'abord parentales. Par exemple, le respect des personnes et des biens. Cela étant acquis, reste alors à identifier quels sont ces adultes qualifiés de parents en situation d'exercice de l'autorité parentale – avant de restaurer il faut instaurer ! - et quelle responsabilité leur est assignée. Et force est ici d'observer que la responsabilité publique est réelle. On ne peut pas l'escamoter.

S'agissant des titulaires de l'exercice de l'autorité sur l'enfant les choses se sont complexifiées avec notamment la révolution du « vivre en famille ». Il ne suffit plus de fustiger comme par le passé les pères démissionnaires ou démissionnés. Il faut pourtant le faire car je peux témoigner comme juge des enfants qu'on a tendance aujourd'hui à prendre pour acquis qu'un enfant soit présence paternelle. Mais pour utile, rendre le congé parental obligatoire pour les pères comme le suggère le maire d'Asnières est largement insuffisant à répondre au besoin identifié. De fait encore aujourd'hui trop de pères n'exercent pas leurs responsabilités. Soit d'entrée de jeu, volontairement ou non, ils ne les ont pas investies. Ainsi un peu moins de 20% des enfants nés hors mariage – un peu plus d'un enfant sur deux - ne sont pas reconnus par leur père (rappel : pour 85% dans les années 60. On vient donc de loin). Certains ignorent être pères; d'autres informés sont partis en courant ; parfois enfin les mères ont mis un obstacle à ce que l'enfant ait un père légal. Ne portons pas de jugement, constatons le fait : chaque année 80 000 enfants environ naissent sans père légal.

La question posée est bien déjà celle du droit de tout enfant à disposer d'une double filiation établie : celle avec son père comme celle avec sa mère. Or aujourd'hui encore, il dépend, avec la caution de la loi, au nom du droit des femmes, du bon vouloir des adultes qu'un enfant ait un père et une mère !!! Où est la puissance publique qui doit protéger les plus faibles ? Ajoutons-y tous ces enfants – environ 2,5 millions – qui vivent avec un seul de leurs parents biologiques et un autre adulte qui tente de s'en occuper comme parfois de ses propres enfants. Au risque pour ce dernier d'entrer en concurrence avec l'autre géniteur, mais aussi de se faire renvoyer au moment de l'adolescence « Qui t'es toi ? T'es pas mon père ! T'es pas ma mère ! Vas te faire voir ! ». Ici l'enjeu n'est pas de désapproprier les parents géniteurs de leurs responsabilités, mais de pointer qu'au quotidien l'adulte qui vit avec l'enfant est légitime à exercer à son égard des responsabilités et que l'enfant est en devoir d'y obéir.

Pour ne pas désinvestir les parents biologiques il est urgent d'affirmer publiquement les responsabilités qui relèvent des uns et des autres. La loi – donc la puissance publique - a encore son rôle à jouer pour faire cette répartition entre les actes usuels – relevant du tiers - et les actes graves- relevant du parent biologique et juridique -. Où en est le projet de loi promis par les pouvoirs publics pour clarifier ce statut du beau-parent que nous appelons depuis 10 ans ? Plus largement, il est temps qu'un débat public s'instaure sur ce qu'est le contenu de l'autorité parentale, sur ses finalités - protéger et éduquer -, sur ses modalités – ne pas confondre violence et autorité – sur ses limites – l'enfant a aussi des droits notamment celui d'exprimer son point de vue sur ce qui le concerne. L'autorité parentale s'identifie non pas comme un pouvoir sur l'enfant, mais comme une fonction reconnue par la société pour veiller à protéger et éduquer. Si les titulaires défont ou disparaissent, la puissance publique veille à les étayer (l'aide sociale à l'enfance administrative, l'assistance éducative judiciaire), à les remplacer (l'adoption), sinon à les sanctionner (peines correctionnelles et retrait de l'autorité parentale).

Concrètement, les arrêtés couvre-feu concernant les enfants comme celui d'Asnières après les incidents dramatiques de ces dernières semaines peuvent revendiquer un objectif pédagogique : rappeler aux parents et aux enfants les règles du jeu social. De fait, il faut affirmer qu'un jeune enfant ne doit pas se retrouver seul dans certains espaces publics à certains moments, tout simplement à distance du domicile familial la nuit. Nous relevons déjà cet objectif dès les premiers arrêtés dans les années 95. Pour autant n'est-il pas surprenant qu'il faille en arriver là pour faire de la pédagogie. N'est-ce pas le signe d'un échec ? Ne devrait-on pas en tirer la leçon et développer des démarches préventives plus opérationnelles ? Je pense notamment à des campagnes de communication sur le contenu de l'autorité parentale. Par exemple, il faut rassurer les parents sur le fait qu'ils sont légitimes à exiger de leurs enfants qu'ils demandent l'autorisation pour quitter le domicile familial à dire non s'ils ne savent pas où veut aller l'enfant et chez qui il veut aller. De même des adultes ne doivent pas recevoir un enfant à leur domicile sans l'accord de ses parents, etc.

Reste qu'il apparaît étriqué de ne voir qu'à travers le prisme de la parentalité, c'est-à-dire de l'exercice de l'autorité parentale. Il conviendrait déjà de substituer le mot responsabilité à celui d'autorité : l'autorité est au service de la responsabilité et je suis responsable car j'ai l'autorité. Surtout il faut élargir le focus et quitter le seul terrain du pouvoir sur l'enfant auquel se cantonne S. Pietrasenta en posant la question de « la condition parentale » pour pouvoir réfléchir aux conditions à réunir pour que la vie en famille soit gratifiante pour les adultes : les enfants bénéficieraient d'une présence protectrice et structurante, cadrante, capable certes d'accepter

des aventures et des prises de risque, mais aussi susceptibles de dire Non et de s'opposer en étant respecté et obéi.

Il faut déjà faire passer le message que l'autorité parentale n'est pas un simple exercice de contrainte sur l'enfant et qu'il en résultera généralement pour l'enfant un bien être, sinon un mieux-être, quand aujourd'hui elle n'est vécue que comme un pouvoir d'interdire. C'est à ce prix qu'elle sera tenue réellement pour légitime aux yeux des plus jeunes. Acceptée car bénéfique même s'il y a des frustrations devant tel ou tel refus. Et puis après avoir identifié publiquement, à travers la puissance publique et le débat public, qui fait quoi et avec quels objectifs, il faut veiller à réunir les termes de la condition parentale.

On voit bien s'il ne faut pas rendre la société responsable de tout, on retrouve des responsabilités publiques. Les conditions de logement des familles, notamment les plus modestes, celles aussi qui ont le plus d'enfants à charge, est un enjeu essentiel. Au-delà c'est l'aménagement de l'espace urbain, notamment des espaces de jeu, près du domicile protégés de la circulation qui doit être conçu pour les familles. Des efforts ont été entrepris, mais on est loin du compte. La prise en considération des rythmes de vie est un autre aspect de la condition parentale à promouvoir. Ainsi les femmes à juste titre veulent aujourd'hui concilier une vie professionnelle et sociale (et pas seulement professionnelle) avec leur vie familiale. Cela implique de pouvoir repartir la charge des responsabilités avec l'autre parent, de mobiliser les grands parents quand ceux-ci y aspirent et se proposent, mais aussi de disposer des services de proximité soit professionnalisés, soit de solidarité.

Cela implique aussi de développer des dispositifs d'aide au bénéfice de familles en difficulté sinon les plus fragiles. Les Réseaux d'aide à la parentalité (REAPP) où depuis 1999 des parents et des professionnels viennent en aide par le conseil ou par l'action à des parents qui les sollicitent doivent être soutenus. Des services sociaux de proximité s'imposent. Facile à dire, plus difficile à mettre en œuvre dans ces périodes de restriction budgétaire. Et comment négliger la mauvaise image des services sociaux aux yeux des populations les plus fragiles, qui en ont le plus besoin ? Mais avec S Pietrasenta, je partage l'idée que très tôt on doit pouvoir repérer à travers l'enfant les parents en difficulté, non pas pour les fustiger, mais pour leur faire une offre d'aide. Cela suppose d'être présent là où sont les enfants, dans les crèches peut-être, mais aussi dans les écoles maternelles où le service social scolaire n'est toujours pas présent. C'est même la priorité des priorités. Il est dommage que les travaux de l'INSERM de 2005 et certaines théories sur le gène de la violence d'où découlent des réponses coercitives et afflictives soient venus polluer cette démarche de bon sens.

On le voit bien une nouvelle fois, fondamentalement, une politique publique s'impose. Pour identifier les responsabilités parentales et créer le cadre où elle s'exerce. Il ne suffit pas d'affirmer que les parents ont des responsabilités. La nécessité s'impose d'identifier pour demain – 2012 - l'enfance et la famille comme objets de politiques publiques nationales et locales. Doit-on faire observer une nouvelle fois que ce énième gouvernement ne comprend ni ministre de l'enfance, ni ministre de la famille ? Ce choix n'est pas neutre quand on connaît les enjeux autour de l'écriture d'un gouvernement où l'on affiche des objectifs. Une politique POUR l'enfance et une politique du fait familial sont des objectifs politiques en tant que tels. Il ne s'agit pas de continuer à vouloir les instrumentaliser au service de la politique de sécurité – légitime au demeurant -, même si au deuxième degré leur réussite aura un impact sur la qualité de la vie et la paix sociale. Alors oui l'éducation des enfants est d'abord parentale ; oui il y a co-responsabilité, mais que la puissance publique - d'Etat et locale - exerce aussi ses responsabilités, toutes ses responsabilités. On est loin du compte. Bref, le « Il faut restaurer l'autorité parentale » est un peu court et rappelle des programmes politiques eux-mêmes un peu courts.

PS 1 : sur ce thème de l'autorité parentale voir les nombreux posts de ce blog. PS 2 : Pour faire rire. L'Inspecteur d'Académie du Val de Marne se targue d'être le premier à avoir mis en place des commissions pour bloquer la perception des allocations familiales aux parents d'enfants qui s'absentent de l'école plus de quatre demi-journées par mois avec des justifications insuffisantes. Avant de s'apercevoir que dans 40 % des cas sa précipitation conduisant à vouloir retirer les allocations familiales ... au Conseil général dans la mesure où les enfants absentéistes visés étaient confiés à l'ASE. Le Conseil général pris au portefeuille par l'Etat pour non fréquentation scolaire : on y avait de quoi se gausser ! L'I.A. a fini par le réaliser et a retiré ses propositions. Entre-temps il a fallu lui expliquer que le simple fait de confier un enfant à l'ASE n'assurait pas que celui-ci fréquente l'école !!! Preuve que les choses ne sont pas aussi simples que la loi le dit. Attention aux excès de zèle.

La parentalité, toujours déséquilibrée

04/09/12 - par Arnaud Bihel

Le Centre d'analyse stratégique, dans son rapport consacré au soutien aux parents, n'évoque qu'à la marge le rôle des pères. Encore une occasion manquée de considérer la parentalité sous l'angle de l'égalité.

Cinquante bonnes pratiques pour « promouvoir le bien-être des enfants, celui des parents et la relation parents/enfant ». C'est ce que propose le rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS) remis lundi 3 septembre à la ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti.

En analysant la situation en France et en présentant un catalogue d'expériences menées à l'étranger, le CAS y souligne la nécessité « pour les pouvoirs publics de créer des services à destination de tous les parents (quelle que soit la configuration familiale) et à toutes les étapes du développement de l'enfant. »

La ministre en a aussitôt profité pour appeler les entreprises à mettre en œuvre une de ces bonnes pratiques : offrir une heure à leurs salariés pour qu'ils accompagnent ou aillent chercher leurs enfants à l'école, à l'heure de la rentrée scolaire.

A la recherche du nouveau contrat social

Et après ? Dominique Méda l'écrivait en 2001 : la France n'a pas su s'adapter à l'entrée en force des femmes sur le marché du travail (1). La sociologue appelait à « reconstruire la société autour de la nouvelle norme de couples biactifs », repenser le rôle des pères pour s'adapter aux nouvelles nécessités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Dix ans après, l'État n'a toujours pas osé mener cette « révolution ».

Au début de l'année, le directeur de l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise, Jérôme Ballarin, proposait « un nouveau contrat social entre hommes et femmes ». Il dressait lui aussi une liste de bonnes pratiques pour permettre à l'entreprise d'accompagner une nécessaire « révolution conjugale », parmi lesquelles une réforme des congés paternité et parental. En juin 2011, c'est Brigitte Grésy qui proposait au gouvernement des pistes semblables pour un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités familiales.

Les pères toujours en retrait

Mais on attend encore la réponse politique à ces appels. Et dans le rapport du CAS, les pères restent encore et toujours en retrait. « Les pères veulent dorénavant assumer davantage leur fonction parentale. Ils cherchent à s'investir et à vivre pleinement leur paternité », observe le rapport. Sans guère aller plus loin que ce constat. Seuls deux exemples de pratiques à l'étranger évoquées dans le rapport les concernent directement. A Singapour, le Centre for Fathering propose des ateliers de formations de une à deux heures sur le développement et l'éducation des enfants. Il « cherche aussi à mobiliser les acteurs locaux en les sensibilisant à l'importance du rôle des pères pour leurs enfants », note le rapport. Voilà la seule vraie piste concrète. Le deuxième exemple est celui des « Soirées de gars » au Québec : des soirées lecture entre les pères et leurs fils - et tant pis pour les relations pères-filles.

Le discours de la ministre a lui aussi tendance à laisser les pères en retrait. Sur France Inter lundi midi, Dominique Bertinotti évoquait à plusieurs reprises « les parents » et les « mères de famille », sans prononcer le mot « père ». Elle évoquait tout de même, une fois, les « pères de famille » le lendemain matin sur RMC.

Les discours émanant du ministère des Droits des femmes donnent toutefois des raisons de croire encore à une « révolution conjugale » encouragée par l'État « Nous devons dessiner les contours d'une nouvelle société dans laquelle les identités qui naissent d'une relation égalitaire entre les deux parents sont vécues comme des identités positives », annonçait ainsi Najat Vallaud-Belkacem le 30 août, dans le cadre de la conférence des ambassadeurs

(1) Dominique Méda, « *Le temps des femmes – Pour un nouveau partage des rôles* ». Flammarion, 2001 (actualisé en 2008).